

REGLEMENT TEMPS D'ACTIVITES **PERISCOLAIRES** **CHICHEBOVILLE**



Article 1 : DEFINITION

La commune de Chicheboville organise le **vendredi** des temps d'activités périscolaires (TAP) de **13h45 à 16h45** pour les **enfants de Chicheboville, Billy et Conteville scolarisés à l'école de Chicheboville**.

Ces TAP sont sous la responsabilité de la commune.

Ils sont mis en place en partenariat avec les agents communaux, des associations et des intervenants extérieurs.

Ces TAP visent à développer la curiosité des enfants par le biais d'activités sportives, artistiques et culturelles.

Article 2 : DEROULEMENT

Les TAP sont organisés par groupe, par semaine et par période scolaire. Deux activités sont proposées aux enfants chaque vendredi.

La première heure des petites et moyennes sections est réservée à la sieste si besoin.

Toute activité nécessitant un équipement particulier sera signalée dans le cahier de liaison de votre enfant.

Article 3 : LIEUX D'ACTIVITES

Les activités sont organisées principalement dans les locaux scolaires, salles communales ou lieux proches des sites scolaires.

Article 4 : CAPACITE D'ACCUEIL ET ENCADREMENT

L'ensemble des enfants scolarisés sur la commune peut bénéficier des TAP.

L'encadrement est confié au personnel communal ainsi qu'à du personnel spécifiquement recruté pour ce dispositif.

Article 5 : INSCRIPTIONS

Les inscriptions se font à la journée.

L'inscription aux TAP n'est validée que si le dossier scolaire est complet.

La non-inscription aux TAP implique le départ de l'élève, le vendredi :

- à 12h20 pour les enfants ne déjeunant pas à la cantine.
- à 13h45 pour les enfants déjeunant à la cantine mais ne participant pas aux TAP.

En cas de retard supérieur à 10 minutes, les enfants seront pris en charge par le périscolaire.

Article 6 : RECUPERATION DES ENFANTS

Les parents ne pourront pas (sauf urgence justifiée) récupérer l'enfant spontanément, ils devront attendre la fin des activités, soit 16h45. Le portail de l'école sera fermé pendant la totalité du TAP.

A partir de 16h45, sont seuls habilités à récupérer leurs enfants :

- Les représentants légaux.
 - Les personnes majeures expressément désignées sur la fiche d'inscription.
- Ces personnes devront être en mesure de présenter une pièce d'identité.

-Les enfants de l'école primaire ayant une autorisation de rentrer seul au domicile (expressément signée par les représentants légaux).

Il n'y a pas de garderie durant les TAP. **La garderie débute à 16h45.**

Article 7 : TRANSPORT

Le transport scolaire est maintenu.

Le départ du bus de Billy vers Chicheboville est à 17h15 avec une arrivée à l'école de Chicheboville à 17h30.

Le départ du bus vers Billy est à 17h30 avec une arrivée à l'école de Billy à 17h49.

Article 8 : ACCIDENT

Tout accident, même bénin sera inscrit sur le carnet de liaison.

En cas d'événement grave, accidentel ou non, mettant en péril ou compromettant la santé de l'enfant, le personnel prend toutes les dispositions nécessaires (Appel au Service d'Assistance Médicale d'Urgence). Le responsable légal est immédiatement informé.

Article 9 : ASSURANCE

La commune est assurée pour les risques incombant au fonctionnement du service périscolaire. Il revient à chaque parent de prévoir une **assurance en responsabilité civile** pour les dommages que leurs enfants sont susceptibles de causer à un tiers pendant les horaires de fonctionnement des TAP.

Article 10 : CONDUITE A RESPECTER

Les TAP sont comme l'école un moment d'apprentissage de la vie en collectivité.

Ce qui implique le respect entre les enfants mais également avec tous les adultes qui encadrent ces temps.

Tout manquement à la discipline ou à la politesse envers le personnel ainsi que toute manifestation perturbant le groupe ou le bon fonctionnement des activités feront l'objet :

- D'un avertissement écrit
- D'une exclusion temporaire.
- D'une exclusion définitive.

Ces décisions de renvoi seront signifiées aux familles par courrier 5 jours avant l'application de la sanction.

Article 11 : ACCEPTATION DU REGLEMENT

L'inscription vaut acceptation du présent règlement.

Article 12 : EXECUTION

Conformément à l'article L. 2131-1 du code général des collectivités territoriales, le présent règlement intérieur sera affiché en mairie.

Bulletin d'inscription

Nom de l'enfant : Prénom : Age :
Adresse :
Tél.fixe : Tél.mobile :
Courriel :
En cas d'urgence, prévenir : Tél :
Votre enfant présente-t-il des contre-indications à la pratique de certaines activités : oui o non o
Si oui, lesquelles :

Attestation des parents

Je soussigné(e).....père o mère o Tuteur o
De l'enfant.....

Atteste sur l'honneur l'exactitude des informations transmises ci-après.

Je déclare:

- Avoir pris connaissance et accepter le règlement ci-dessus.
- Autoriser mon enfant à participer aux activités proposées par la municipalité de Chicheboville dans le cadre des temps d'activités périscolaires.
- Avoir pris connaissance que mon enfant sera pris en charge uniquement pendant la durée des activités (13h45-16h45).
- Que mon enfant ne présente aucune contre-indication à la pratique des activités proposées, particulièrement la pratique sportive.
- Autoriser le responsable des activités à faire soigner et pratiquer les interventions d'urgence par le médecin consulté.
- Signaler tout traitement en cours, allergies éventuelles ou précision sur une conduite particulière à tenir ou une contre-indication spécifique à une pratique sportive :
.....

Cas particulier:

- J'autoriser mon enfant à partir seul à 16H45 à l'issue des activités péri éducatives.
o oui o non

- J'autorise que mon enfant puisse éventuellement être pris en photo/vidéo pendant les activités et autorise l'exploitation non commerciale de ces images dans le cadre des activités et du site internet.
En conséquence de quoi, je renonce expressément à me prévaloir d'un quelconque droit à l'image et à toute action à l'encontre de la mairie de Chicheboville qui trouverait son origine dans l'exploitation de ces images.

o oui o non

- J'autorise M. ou Mme.....
à venir récupérer mon enfant.

Fait à le

Signature du représentant légal avec la mention lu et approuvé